



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-049 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DER COURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2024.

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de budget primitif établi au titre du budget général de la collectivité pour l'exercice 2024 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 22 627 129,00 € et pour la section d'investissement à 8 689 798,00 € en dépenses et en recettes sans recours à une augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Président reste inquiet de la disparition du dynamisme de la fiscalité remplacée par des recettes fiscales forfaitisées. Le remplacement de certaines recettes fiscales par des fractions de TVA nationale plus ou moins dynamiques dans le temps ne permet pas de compenser les pertes de recettes.

Monsieur le Président indique que ce projet de budget est présenté en réintégrant les résultats constatés dans le cadre du vote du compte administratif 2023 voté préalablement.

Monsieur le Président précise que le projet présenté est en conformité avec les orientations budgétaires adoptées le 14 mars dernier et que l'opération mode de déplacement doux liée à la réalisation de la voie verte entre Bapaume et Achiet le Grand a été retirée de la programmation d'investissement à l'exception des études en cours.

Monsieur le Président détaille ensuite les différentes opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre de ce projet :

- Voiries communautaires :
 - Travaux de sécurisation et valorisation des lieux de mémoire à Puisieux : crédit de 785.000 €,
 - Aire de camping-car : crédit de 514.000 €,
 - Requalification et réfection de la rue Flandres-Dunkerque : crédit de 382.000 €,
 - Prolongement de l'aire de covoiturage : crédit de 400.000 €,
 - Etudes mode doux : crédit de 100.000 €.
- Acquisitions et travaux bâtiments :
 - Etudes pour la transformation de l'ancienne gendarmerie de Croisilles : crédit de 150.000 €,
 - Etudes travaux locaux banque alimentaire : crédit de 50.000 €,
 - Etudes Maison de santé pluridisciplinaire à Bapaume : crédit de 100.000 €,
 - Travaux de rénovation de l'ancien site de NOZ : crédit de 60.000 €,
 - Travaux antennes de Croisilles, Bertincourt, Bapaume : crédit de 100.000 €,
 - Travaux sur le bâtiment de la piscine : crédit de 50.000 €,
 - Acquisition d'un immeuble à Saint Léger : crédit de 90.000 €,
 - Acquisition et travaux Micro-crèche de Croisilles : crédit de 1.077.000 €,
 - Etudes travaux ancien bâtiment SLOWICK : crédit de 50.000 €.
- Achat de matériel et mobilier
 - mobilier pour la piscine : crédit de 14.000 €,
 - mobilier pour l'enfance-jeunesse-parentalité : crédit de 12.000 €,
 - mobilier pour l'accueil jeunes : crédit de 17.000 €.
- Renouvellement du parc informatique de l'intercommunalité : crédit de 64.000 €.
- Urbanisme :
 - Déclaration de projet : crédit de 30.000 €.
- Habitat :
 - Soutien de l'intercommunalité (subventions OPAH) : crédit de 400.000 €.
- Renouvellement des TBI et ordinateurs portables des écoles primaires : crédit de 100.000 €.
- Fonds de concours : crédit de 500.000 €.
- Bibliothèque-Médiathèque
 - Matériel informatique et logiciel : crédit de 20.000 €.
- Subvention développement économique : crédit de 50.000 €.
- Erosion et ruissellement :
 - Travaux d'hydraulique douce portant sur les territoires des 6 communes du bassin versant – Phase 3 : crédit de 1.100.000 €.

Monsieur le Président précise le montant du remboursement des emprunts en capital qui s'élève à la somme de 350 500,00 €. Ce projet de budget s'équilibre sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Madame LETURCQ évoque la réunion technique qui s'est tenue avec Monsieur le Maire de Beaumetz les Cambrai, le représentant de l'intercommunalité et le cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement de la voirie communautaire Hermies-Beaumetz les Cambrai regrettant des travaux a minima alors que dans le même temps on dépense beaucoup d'argent pour quelques centaines de mètres linéaires de voirie communautaire à Bapaume dans le cadre du projet d'aménagement de la place Abel Guidet. Elle interroge Monsieur le Président sur l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux dans le cadre de ce budget.

Monsieur COTTEL la rassure en lui confirmant que les crédits ont bien été inscrits et que les travaux seront réalisés cette année.

Monsieur TAMAYO s'interroge sur l'inscription d'un crédit de 100 000 € pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs pour les écoles.

Monsieur COTTEL lui répond qu'il s'agit d'une provision pour renouveler le parc de tableaux blancs interactifs tenant de l'obsolescence rapide de ce type de matériel. Certains matériels ont déjà 8 ans d'âge.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés (77 voix) :

- d'approuver le projet de budget primitif 2024 concernant le budget principal de l'intercommunalité ;
- d'approuver les différentes opérations inscrites dans le cadre de la section d'investissement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les crédits ainsi votés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.